

Centre Communal d'Action Sociale

MOZE SUR LOUET

LIVRET D'ACCUEIL

RESIDENCE LES JONCHERES



SOMMAIRE

- MOT D'ACCUEIL
- PRESENTATION DE LA RESIDENCE
- LE PERSONNEL
- LES LOGEMENTS
- LA VIE A LA RESIDENCE
- TARIFICATION
- DOSSIER D'ADMISSION

MOT D'ACCUEIL

Chers résidents,

Structure à taille humaine et offrant tous les services nécessaires à une retraite épanouie, la résidence les Jonchères de Mozé de Louet se dévoile à vous dans un cadre agréable et verdoyant.

Vous y trouverez les conditions idéales à une vieillesse sereine et prolongée, au contact d'un personnel dévoué et compétent.

BIENVENUE A MOZE SUR LOUET

ET BON SEJOUR A TOUS

Mme Baudonnière, Présidente
Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

PRESENTATION DE LA RESIDENCE

Situé dans un cadre verdoyant et calme au cœur de la commune de Mozé sur Louet, la résidence « Les Jonchères » est un établissement public ayant ouvert ses portes en 1987.

Cet établissement dont le propriétaire est Maine et Loire Habitat est géré par le Conseil d'Administration du C.C.A.S de Mozé sur Louet.

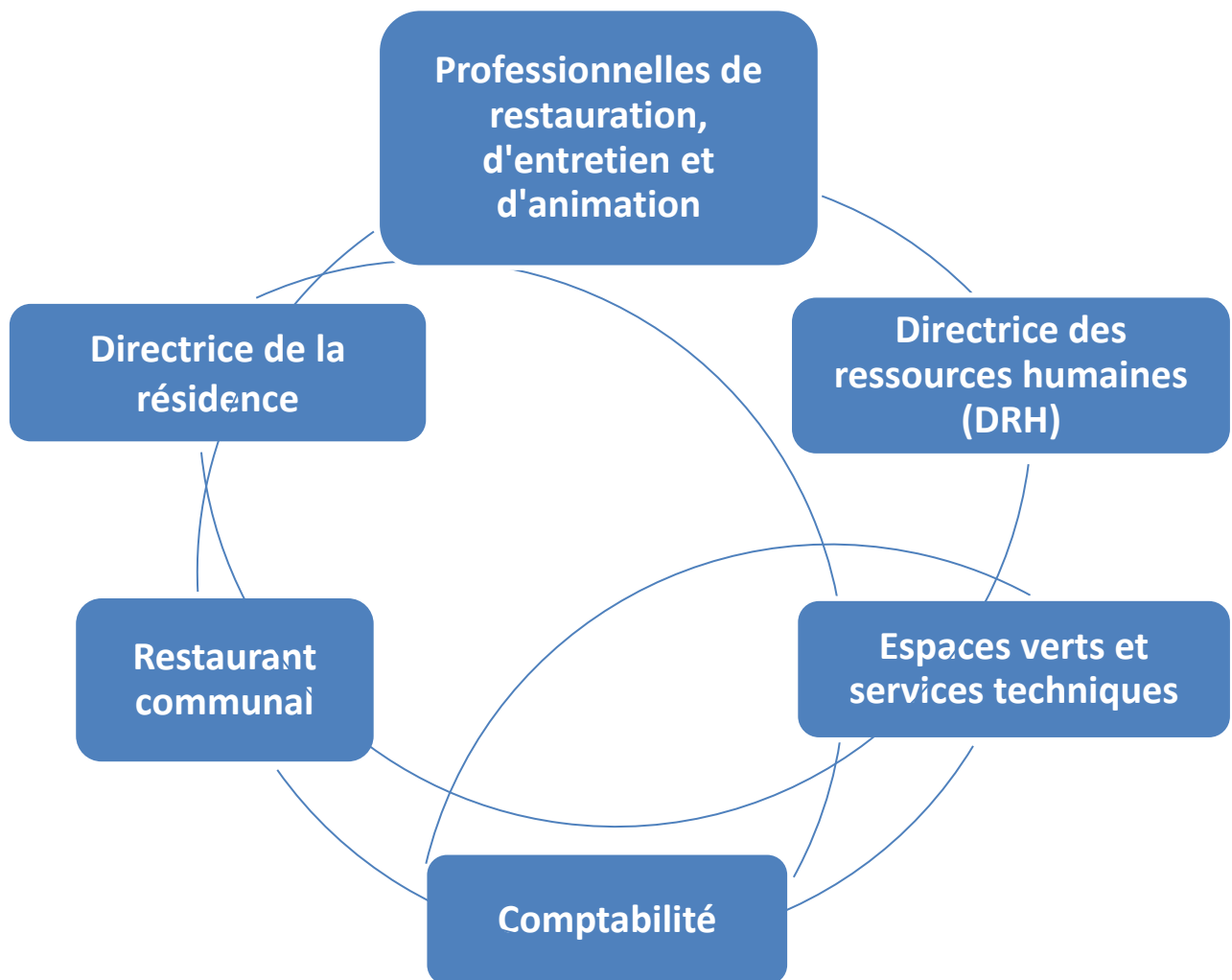
Le président du Conseil d'Administration est le Maire de la commune de Mozé sur Louet.

La résidence est un lieu de vie pour les personnes retraitées, âgées d'au moins 60 ans, autonomes et valides. Les résidents y trouvent sécurité, confort et convivialité.

Ses principales missions de la résidence sont l'accueil, l'hébergement et la restauration.

LE PERSONNEL

Pour assurer un service de qualité, une équipe de professionnels est à votre disposition :



❖ La Directrice

Est responsable de l'organisation et du fonctionnement administratif et technique de l'établissement, notamment de :

- L' accueil des résidents et des familles
- La gestion des entrées et sorties des résidents
- L' accompagnement du personnel
- La gestion administrative, financière et logistique de l'établissement
- L' animation au sein de l'établissement
- Des contacts avec les partenaires

❖ Les professionnelles d'accueil, de restauration et d'entretien

Sont en lien permanent avec les résidents, écoutent, échangent et transmettent leurs observations. Elles organisent des temps individuels ou collectifs avec les résidents pour activer la mémoire, marcher...



Elles assurent le service du déjeuner, entretiennent les espaces collectifs et gèrent le service de blanchisserie.

❖ Les services techniques

Veillent à l'entretien des locaux de la résidence, effectue les petites réparations qui dépendent de la structure, à l'intérieur de la résidence et des appartements.

❖ Le personnel des espaces verts



Entretient les espaces verts autour de l'établissement tels que le jardin, les haies, la pelouse... A chaque saison, ils fleurissent les parterres.

❖ Le comptable

Effectue la comptabilité de la résidence.



LES LOGEMENTS



La résidence se compose de 30 appartements répartis sur deux niveaux dans un bâtiment principal :

- 26 T1 bis de 33 m2 environ
- 4 T2 de 58 m2 environ

Le logement est non meublé (seule la cuisine est équipée d'un évier, de plaques chauffantes et d'un réfrigérateur). Le résident l'aménage à sa guise, avec du mobilier personnel.

L'appartement est équipé d'un branchement pour le téléphone et internet.

Les clés de l'appartement et de la boîte aux lettres sont remises au résident après l'état des lieux de l'appartement.

LA VIE A LA RESIDENCE

Des espaces collectifs sont organisés pour le restaurant, la détente. Les résidents et les visiteurs bénéficient à l'extérieur d'un jardin privatif et d'un terrain de pétanque.

❖ Vie quotidienne

Chaque résident est autonome et indépendant, ses allées et venues sont libres. Toutefois, il est préférable de prévenir en cas d'absence pour éviter les inquiétudes.

Chaque résident peut recevoir en visite ses proches. Une chambre d'hôte peut être réservée.

❖ Courrier

Chaque résident possède une boîte aux lettres personnelle. Le courrier est distribué du lundi au samedi par les agents postaux.

Pour les envois, une boîte aux lettres est à la disposition des résidents.

❖ Restauration

Les repas du midi, équilibrés et adaptés selon la réglementation en vigueur, sont servis dans la salle de restauration tous les jours de la semaine. 20 déjeuners sont obligatoires par mois.

La cuisine est assurée par le restaurant communal situé à 30 m de l'établissement. En cas de maladie, le résident peut bénéficier du port d'un plateau repas à son appartement.

Les familles ou les amis peuvent être invités le midi à la table de leur parent.

Le petit déjeuner et le dîner sont à la charge du résident et pris dans l'appartement.

❖ Blanchisserie

Le linge personnel du résident peut être lavé par ses soins. Un branchement de machine à laver est prévu dans l'appartement. Cependant, un service de blanchisserie est proposé pour ceux qui le souhaitent. Le linge apporté est rendu lavé, séché et plié.



❖ Animation

L'association culturelle des résidents organise et donne un avis sur les diverses animations.

Un programme mensuel est distribué à chaque résident en début de mois sur lequel sont proposées des activités, des animations, des sorties..., visant à maintenir l'autonomie des résidents.



❖ Conseil de la Vie Sociale (CVS)

Des représentants élus, des résidents et des familles, participent au Conseil de la Vie Sociale. Il a pour objet de donner un avis et de faire des propositions sur la vie et le fonctionnement de l'établissement.

❖ Santé et maintien à domicile

L'établissement n'est pas médicalisé, le résident a le libre choix de ses professionnels de santé (médecin, pharmacien, infirmier...).

De même, il peut choisir librement un professionnel du maintien à domicile pour l'entretien de son appartement, ses repas, les courses, les promenades...

❖ Sécurité

Un système d'appel d'urgence 24h/24h est présent dans l'établissement. A l'admission, un médaillon est remis au résident afin d'appeler le personnel de l'établissement en cas d'urgence.

TARIFICATION

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S de Mozé sur Louet fixe chaque année le montant des loyers, charges et prestations.

❖ Sont inclus dans les charges :

- L'appel d'urgence
- L'assurance dégâts des eaux et incendie
- L'assurance responsabilité civile
- Le chauffage jusqu'à 14°
- L'entretien des locaux collectifs
- L'ascenseur

❖ Reste à la charge du résident :

- Les repas
- L'entretien de l'appartement et du linge
- Le téléphone
- La télévision
- L'eau
- L'électricité

Le résident peut choisir à sa convenance le règlement par prélèvement automatique, par chèque auprès de la Trésorerie Principale ou par carte bancaire sur le site de la mairie.

❖ Dépôt de garantie

Un dépôt de garantie équivalent au montant d'un loyer mensuel (sans les charges) est demandé avant l'entrée dans l'établissement ou payable au plus tard le 1er mois de location.

❖ Aides financières possibles

Les résidents peuvent, en fonction de leurs ressources, bénéficier de l'allocation logement, de l'aide sociale pour l'hébergement et les repas, et en fonction de leur niveau d'autonomie de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie).

❖ Taxe d'habitation

L'appartement est assujéti à la taxe d'habitation, comme toute location. Elle est fonction de votre situation au 1er janvier de l'année d'imposition.

INSCRIPTION

Toute demande d'inscription doit être rédigé sur la plateforme nationale ViaTrajectoire : <https://trajectoire.sante-ra.fr>

Lorsque la demande est effectuée, nous vous conseillons de prendre contact avec la directrice pour un RDV et une visite de l'établissement.

DOSSIER D'ADMISSION

Des pièces administratives sont nécessaires pour une admission dans l'établissement :

- Carte d'identité
- Livret de famille
- Carte vitale
- Carte de mutuelle
- Certificat médical de non contagion et d'aptitude à la vie en collectivité
- Avis d'imposition ou non imposition
- Avis des versements de pensions et retraites
- Acte précisant, le cas échéant, la curatelle ou la tutelle
- Relevé d'Identité Bancaire
- Photo d'identité

POUR NOUS JOINDRE

Adresse :

Résidence les Jonchères
Promenade du Pré Pelote
49610 Mozé sur Louet

Téléphone

02 41 45 72 45

E-mail

residencelesjoncheres@gmail.com



L'équipe vous souhaite la bienvenue